Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501356-20260305-02072026-DE

IRODOUËR
Entre ville et campagne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 27 février 2026
Date d'affichage de l'ordre du jour : 27 février 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
présents : 14
votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.
Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, Mme Marie CARESMEL, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX, Mme Anaëlle GOUGEON (arrivée à 20H05).
Était représenté : /
Étaient excusés : M. Bruno CARTIER, M. Alain BUISSON, M. François GAUTIER.
Le Conseil municipal a choisi Madame Marie-Laure PEZZOLA comme secrétaire.

Délibération n° 02-07-2026
Objet : Finances : affectation des résultats de 2025

Considérant les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2025 et la nécessité d'affecter ces résultats conformément aux règles comptables applicables aux collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par les membres du Conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
DECIDE l'affectation des résultats de fonctionnement de 2025 des différents budgets de la façon suivante :
- Budget principal : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 121 150.64 € et de reporter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 200 000 €.
- Budget annexe de la Maison de Santé : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 2 052.57 €,
- Budget annexe des commerces : au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 21 683.30 €,

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.